# Vers des pratiques communautaires alternatives et émancipatoires ?

## De quelle manière définissons-nous nos pratiques communautaires ?

Bon nombre de documents produits par les groupes et regroupements communautaires font **référence aux pratiques et aux services alternatifs** qu'ils ont développés. « *Les organismes communautaires ont un rôle et des pratiques qui les distinguent des établissements du réseau public. Leur travail est un travail de conscientisation et de mobilisation visant à habiliter la population et à mettre en place, dans la communauté, des solutions aux problèmes rencontrés… Quel que soit le mode choisi, cette action s'inscrit dans une perspective de réappropriation individuelle et collective du pouvoir des personnes sur leur vie.* »[1]

**Le Petit Robert définit**

***Alternatives*** *: **3.** Qui constitue une solution de remplacement (peines alternatives)… Qui par sa pratique, s'oppose aux choix imposés par les sociétés industrielles et technologiques (Médecine alternative)… Situation dans laquelle il n'existe que deux partis possibles; mouvement régulier qui a lieu dans un sens puis dans l'autre; système de deux propositions dont l'une est vraie, l'autre fausse nécessairement.*

Pour l'État, les pratiques ou les services alternatifs englobent tout ce qui se fait de manière différente des services publics !

Dans la **Politique gouvernementale sur l'action communautaire**, en parlant du mode de soutien en appui à la mission globale, il est écrit « *ce mode de soutien financier impose la reconnaissance d'une contribution qui ne se limite pas à la seule prestation de services, mais qui vise également une participation sociale et est axée sur l'information, la responsabilisation et la mobilisation ainsi que sur le renforcement du potentiel des personnes, le soutien des milieux de vie et l'amélioration des conditions de vie.* ***On parle ici de pratiques ou de services alternatifs, donc de nature différente de l'approche et des pratiques en cours dans les services publics.*** »[2]

Dans le **Cadre de référence en matière d'action communautaire,** le gouvernement définit les services offerts par les groupes communautaires d'**alternatifs** pour indiquer que ceux-ci sont distincts des services publics.[3]

Dans le communautaire, on réfère aussi aux *pratiques citoyennes, aux approches larges, à l'approche globale, à la capacité d'innovation et à la conception plus égalitaire des rapports entre intervenantes et participantes* pour définir les pratiques communautaires autonomes. Ces expressions font partie de notre vocabulaire courant !

*Quand nous parlons de nos services alternatifs ou de nos pratiques alternatives, de quoi parle-t-on au juste ?*

[1] TRPOCB et CTROCs; mai 1997; *Cadre de référence des organismes communautaires et bénévoles sur une politique de reconnaissance des organismes communautaires dans le cadre du Programme SOC*; page 4

[2] Gouvernement du Québec, MESS, septembre 2001, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, page 27

[3] Gouvernement du Québec, SACA, juillet 2004, *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, deuxième partie, page 19

# Promouvoir des droits ou répondre à des besoins ?

Pour l'État, particulièrement dans le domaine de la santé et des services sociaux, la force des groupes communautaires repose principalement dans leur capacité d'identifier des nouveaux besoins, des besoins en émergence, et d'ajuster leurs actions et leurs services en fonction des besoins des personnes. **Sommes-nous confortable dans cette façon de voir notre rôle ?**

## L'individualisme et la question des droits

« *On observe au Québec, comme dans les autres sociétés occidentales, un puissant courant en faveur de l'individualisme, courant sur lequel se greffe le libéralisme économique et l'idéologie suivant laquelle les droits personnels ont priorité par rapport aux droits sociaux. Cet individualisme conduit à une désimplication sociale et à un repli sur la sphère privée, de sorte que la quête pour l'exercice des droits individuels constitue dans certaines circonstances un véritable affaiblissement des projets collectifs. En plaçant la personne au centre de notre système de santé et de services sociaux, on n'a peut-être pas mesuré l'impact à long terme de cette orientation sur le système.* »

« *Dans le mot « droits », au pluriel, des femmes, des enfants, des communautés autochtones, il y a trois verbes-clé qui évoquent la responsabilité de l'État et qui, en termes de contenus, peuvent soutenir des actions très différenciées d'un pays à l'autre : il y a le verbe protéger, le verbe promouvoir et le verbe mettre en oeuvre. Quand vous prononcez le mots « droits » de n'importe qui, en vertu de n'importe quel instrument international, vous pensez à trois choses : protéger, promouvoir et mettre en oeuvre.* »
(Lucie Lamarche, 2001)

## Personnes usagères ou citoyennes ?

***« Dans le domaine de la santé comme ailleurs, le problème principal est de faire passer les patients-usagers de la reconnaissance de leurs droits à la reconnaissance de leur citoyenneté. Or, nous nous heurtons-là à une difficulté majeure, dès qu'il est question, par exemple, d'atténuation de leur responsabilité. En effet, il est assez étonnant que les droits de l'homme et du citoyen aient besoin de s'affirmer sous la forme spécifique de droits des usagers. Le mot « usager » risque en effet de prendre une coloration négative, y compris pour les usagers eux-mêmes, si l'on s'arrête à une distinction proposée par Michel Chauvière et Jacques T. Godbout : « Le citoyen, c'est la partie de chaque membre de la société qui s'abstrait des contingences et des intérêts particuliers pour s'élever au niveau de l'intérêt général; à l'opposé. L'usager, c'est le particularisme, l'unique, l'idiosyncrasique, le non représentable sauf à lui-même et encore : nous ne représentons personne, nous ne sommes que des usagers... »*** **(Marcel Jaeger *et al*, 2001)**

## À propos de l'exclusion

« *Non seulement l'exclusion, à la différence de l'exploitation, ne profite à personne en sorte que personne ne peut en être jugé responsable sinon par négligence ou par erreur, mais elle demeure toujours en résonance avec les propriétés négatives attachées à ceux qui en sont victimes.* ***Tel est bien d'ailleurs le sens des principaux travaux, statistiques qui, aussi bien intentionnés qu'ils soient, identifient des groupes ou des personnes « à risque », c'est-à-dire ceux qui sont menacés d'exclusion du fait des handicaps – conçus cette fois comme des handicaps sociaux aussi bien que comme des handicaps physiques et mentaux – dont ils sont porteurs****. Or c'est précisément ce lien entre la misère et la faute ou, plus exactement, entre la misère et des propriétés personnelles facilement transformables en facteurs de responsabilité individuelle, que la notion de classe et surtout celle de prolétariat étaient parvenues à briser. L'exclusion se présente donc comme un destin (contre lequel il faut lutter), non comme le résultat d'une asymétrie sociale dont certains hommes tireraient profit au détriment d'autres hommes.*»[4]

[4] Boltanski, Luc et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999

## À propos de la dépendance

« ***Le terme de « dépendance »*** *est un mot du vocabulaire quotidien si familier qu'on ne pense pas nécessaire de faire un travail de réflexion sur les images qu'il évoque chez chacun d'entre nous. Il a une double signification, négative, évoquant assujettissement, soumission, et positive, évoquant solidarité et lien social. La dépendance peut être conçue comme une relation d'entraide et de réciprocité aux fins de protection et de promotion mutuelle des individus qui s'engagent dans cette relation.* »[5]

*« Dans la définition de la dépendance qui a été imposée par les médecins, la dépendance se traduit donc par des incapacités plus ou moins importantes d'assumer tout seul les principales activités de la vie quotidienne : se lever de son lit, s'habiller, faire sa toilette, faire ses courses, préparer ses repas, etc. Ces incapacités peuvent nécessiter, suivant le souhait de la personne, suivant son caractère, ses habitudes de vie et son environnement familial et géographique, une aide plus ou moins importante… Que veut donc dire cette confusion entre dépendance, incapacité et perte d'autonomie, sinon que celui ou celle qui ne peut plus faire tout seul les principales activités de la vie quotidienne n'aurait plus la possibilité (et conséquemment le droit) de choisir la façon dont il a envie de vivre ?*

***« [ … ] Si on revient à la dépendance dans sa signification originelle, c'est-à-dire la relation qui fait que nous avons tous besoin les uns des autres, la condition de notre autonomie relative repose alors sur nos dépendances multiples et que, dans ces conditions-là, les deux notions de dépendance et d'interdépendance sont synonymes non pas de perte d'autonomie mais d'autonomie. »***[6]

## À propos du handicap

« Le handicap ne peut être envisagé en dehors de l'univers social qui le produit; il n'existe pas à l'extérieur des structures où il est placé et des significations qui lui sont données » (**Mike Oliver, 2002 ?)**

« Ainsi se produit une «politisation » du handicap, par le passage d'une réalité individuelle et pathologique à une réalité sociale et collective portée par un mouvement voué à l'émancipation sociopolitiques des personnes handicapées. [...] Ce mouvement a d'abord conduit au développement d'un discours critique à l'égard de la conception dominante, tributaire du modèle biomédical et du caractère ségrégationniste des interventions gouvernementales à l'égard des personnes handicapées; son discours s'appuie sur une conception entièrement sociale du handicap, qui apparaît comme le produit de l'organisation sociale, plus particulièrement d'une structure économique capitaliste et oppressive. » **(Normand Boucher, 2003.**

« *La démarche axée sur la reconnaissance des droits sociaux cherche ainsi à dépasser le registre des « besoins », notion qui renvoie à la catégorisation et à la protection sociale et implique de ce fait « l'assignation à une identité non choisie », en vertu de « mécanismes d'assujettissement qui assignent une place au double sens de conférer et de confirmer* ».[7] **(Diane Lamoureux)**

**« C*ommunautique* » *ou communautaire ?***

« *La communautique s'inspire d'une vision technocratique du social, c'est-à-dire d'une idéologie systémique des rapports sociaux. Il s'agit, pour l'État et ses appareils, de réduire l'action communautaire à un service spécialisé et de restreindre l'accessibilité du service exclusivement à un groupe d'individus dont les caractéristiques doivent être bien ciblées (clientèles à risque).* » [8] (Michel Parazelli)

[5] Cassou, Bernard, La politique de la vieillesse saisie par les experts, in Cassou, Bernard et Michel Schiff (dir.), Qui décide de notre santé ? Le citoyen face aux experts, Syros, Paris, 1998.

[6] Ennuyer, Bernard, Les malentendus de la dépendance. De l'incapacité au lien social, Dunod, Paris, 2002

[7] Lamoureux, Diane, *Le dilemme entre politiques et pouvoir*, Cahier de recherche sociologique, no 37, 2002

[8] Parazelli, Michel, *La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique*, Nouvelles Pratiques Sociales, vol. 7, no 1, 1994

# Vers des pratiques émancipatoires

*Tout vise à dissimuler aux individus que l'organisation sociale elle-même est arbitraire et que ce sont les hommes qui créent leurs institutions et qui font leur histoire.*
**Marcel Rioux, Une saison à la Renardière, 1988.**

**Le Petit Robert définit**

Émancipation : 2. fig. et cour. Action d'affranchir ou de s'affranchir d'une autorité, de servitudes ou de préjugés. = libération. L'émancipation de la femme, l'émancipation sexuelle. «Quand l'émancipation philosophique vient ensuite, cela produit des esprits très ouverts» (Renan)
Contraire de l'oppression, la domination, l'exploitation.
Émanciper : 2. cour. Affranchir (qqn) de la tutelle d'une autorité supérieure= libérer. S'émanciper : « S'affranchir d'une dépendance, des contraintes, Adolescent qui s'émancipe »

« **La prise en compte des dimensions politiques de l'intervention sociale** auprès des jeunes de la rue est essentielle si l'on veut offrir à ces jeunes des lieux de pouvoir où il est possible d'adopter une autre position identitaire qu'uniquement celle de la rue et ce, sans contrainte. Si certains praticiens reconnaissent les désirs d'émancipation des jeunes de la rue à travers certaines pratiques d'empowerment ou d'intervention par les pairs notamment ( Mercier, Fortier et Cordova, 1996 ), les stratégies d'intervention ne sont considérées efficaces que " si, d'une part, la population est " éduquée " à comprendre ( à prendre conscience ) la vérité des problèmes qui l'assaillent et si, d'autre part, les actions menées correspondent aux préoccupations de la population " ( Bass, 1993 : 99 ). » **(Michel Parazelli)**

## Approche individuelle versus approche sociale[9]

| Approche individuelle | Approche sociale |
|---|---|
| La théorie du drame personnelle | La théorie de l'oppression sociale |
| Le problème personnel | Le problème social |
| Le traitement individuel | L'action sociale |
| La médicalisation | L'entraide |
| La domination professionnelle | La responsabilité individuelle / collective |
| L'expertise | L'expérience |
| L'identité individuelle | L'identité collective |
| Les préjugés | La discrimination |
| Les soins | Les droits |
| Le contrôle | Le choix |
| Les politiques | La politique |
| L'adaptation individuelle | Le changement social |

***Est-ce suffisant de décrire les pratiques communautaires comme des pratiques alternatives ou faut-il aller plus loin ?***

[9] Boucher, Normand, Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées, Lien social et Politiques, no 50, Automne 2003